

FÉDÉRATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE (AISBL)

Place Albert 1er, 13, B - 6530 Thuin (Belgique) Tel : ++32.71.59.12.38, URL : <https://www.fci.be>

RÈGLEMENTS FCI POUR LES TESTS DE TRAVAIL SUR TROUPEAU

STYLE

TRADITIONNEL

(FCI-HWT TS)

(à l'exclusion du Border Collie)



1^{er} mai 2023

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. CONDITIONS GÉNÉRALES	3
3. CONDITIONS SPÉCIFIQUES.....	3
4. EXERCICES	4
5. ÉVALUATION	6
6. DISPOSITIONS DE CLÔTURE	7
ANNEXE 1 : FEUILLE DU JUGE RECOMMANDÉE « FCI-HWT TS ».....	7

N.B.: Les termes se référant à des personnes physiques sont applicables à la fois au genre et au nombre.

1. INTRODUCTION

- 1.1. Le test de travail sur troupeau FCI dans le style traditionnel (FCI Herding Working Test Traditional Style (**FCI-HWT TS**)) est un test international qui a été développé pour préserver la capacité du chien à manipuler un troupeau et pour obtenir cette aptitude grâce au travail de nombreuses générations de chiens de berger sur troupeaux de moutons. Les règlements IHT TS ont été développés à cet effet.
- 1.2. La réussite au FCI-HWT TS est une recommandation pour l'utilisation du chien dans l'élevage et il est nécessaire pour participer aux concours troupeau FCI de style traditionnel (FCI-IHT TS).
- 1.3. Les races éligibles pour participer au FCI HWT TS ont des parcours très différents. Certaines races ont évolué dans le travail de rive (garde de limites) dans les zones agricoles, d'autres ont été utilisées pour contrôler le mouvement des moutons.
- 1.4. Dans le style traditionnel, il y avait et il y a toujours un contact quotidien de l'agriculteur / berger avec son troupeau pour les nourrir ou les faire paître dans des zones non clôturées. Leurs moutons ne craignent pas les humains ou les chiens, ils les respectent simplement. Les brebis font confiance à leur berger et sont prêtes à le suivre dans de nouveaux pâturages ou à être traites.
- 1.5. Dans le **FCI-HWT TS**, les chiens doivent prouver qu'ils ont les bases pour devenir un chien de ferme ou un chien de troupeau. La tâche des chiens est de manipuler le troupeau en les faisant entrer ou sortir d'un enclos et en contrôlant le mouvement du troupeau dans des manœuvres simples et en corrigeant les brebis qui se séparent du troupeau.
- 1.6. La FCI fournit soigneusement des exercices que tous les chiens du style traditionnel sont capables d'effectuer, à la recherche d'un terrain commun de variabilité du style de travail sur troupeau de la race.

2. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 2.1. Les grands principes des FCI-HWT TS se retrouvent dans « CONDITIONS GENERALES POUR L'ORGANISATION DE CONCOURS TROUPEAU FCI (FCI-NHAT – FCI-HWT – FCI-IHT) ».
- 2.2. Le FCI-HWT TS doit être reconnu par tous les membres de la FCI et ses partenaires contractuels.
- 2.3. Les chiens de plusieurs races (soumis à un test de travail selon la nomenclature des races FCI) qui ont passé avec succès le **FCI-HWT-TS** sont autorisés à se qualifier pour le titre de **Champion International de Beauté (FCI International Beauty Champion (C.I.B.))**.
- 2.4. Les chiens de plusieurs races qui ont passé avec succès le FCI-HWT-TS **sont autorisés à concourir en classe TRAVAIL aux expositions internationales FCI-CACIB**, uniquement avec l'approbation de la FCI. La liste des races concernées est disponible dans les listes des races de chiens de troupeau et de garde de troupeau qui peuvent participer aux événements FCI et recevoir des titres et récompenses de la FCI.

3. CONDITIONS SPÉCIFIQUES

3.1. Terrain et ses équipements

Le terrain et ses équipements doivent être proportionnels au nombre de brebis utilisés lors du test.

- 3.1.1. **Surface** – une surface de 50 x 100 mètres au minimum, de préférence plus grande ; elle peut être délimitées avec des barrières naturelles telles que des arbres, mais clairement encadrée. La clôture est recommandée, mais la bordure peut être naturelle ou artificielle.

- 3.1.2. **Parc de sortie** – avec une taille adaptée au troupeau (la forme n'est pas prescrite, elle peut être ovale, carrée ou rectangulaire), avec une porte d'au moins 2 mètres de large, idéalement sur des charnières et avec une protection fonctionnelle contre l'ouverture par une brebis ou par le chien.
- 3.1.3. **Parc de rentrée** – cela peut être le même que le parc de sortie, ou il peut être dans un autre endroit et il peut être plus petit que le parc de sortie.
- 3.1.4. **Parcours** – le chemin naturel ou simulé de l'enclos à la zone de pâturage doit être long d'au moins 75 m. L'ensemble du parcours ne doit pas être inférieur à 200 m ni supérieur à 400 m.
- 3.1.5. **Marquages** – poteaux ou autres éléments ou un point naturel pour marquer les lieux de changement de direction (au moins 4), la zone d'arrêt (au moins 4), la zone de pâturage (au moins 4) ou les endroits possibles qui devraient être évités.
- 3.1.6. **Zone de pâturage** – avec un périmètre d'au moins 80 mètres ; carrée ou rectangulaire ; de préférence avec de la végétation pour que les moutons puissent paître. Les limites de la zone de pâturage doivent être marquées, par exemple par des poteaux (tiges) sur les bords, du sable, de la sciure de bois, un sillon labouré, etc., idéalement des limites naturelles comme un chemin ou une bande tondue. La zone de pâturage peut ne pas être clôturée, ou seulement sur un ou deux côtés.

3.2. Nombre de brebis

- 3.2.1. Le troupeau de chaque parcours doit être composé d'un minimum de 10 moutons, mais de préférence plus.
- 3.2.2. Le nombre total des équipes en compétition doit être limité par l'organisateur compte tenu du nombre total de brebis disponibles, en ce qui concerne les exigences relatives au respect du bien-être animal.

3.3. Temps de parcours

- 3.3.1. La mesure du temps commence lorsque le conducteur touche la porte pour l'ouvrir et se termine lorsque celui-ci a fermé la porte après le parc de rentrée.
- 3.3.2. Le juge décide, et indique lors du briefing, combien de temps est accordé pour le parcours, qui sera le même pour tous les chiens.

4. EXERCICES

4.1. Les exercices liés au contrôle du troupeau

4.1.1. Parc de sortie

But: Le chien sort les brebis de l'enclos, calmement et sans stress.

Description: La tâche est basée sur le fait que dans la pratique du TS, les moutons connaissent le chien et le berger. Comme ils ne se connaissent généralement pas, ils doivent d'abord être présentés l'un à l'autre. Ainsi, le conducteur peut d'abord emmener son chien autour de l'enclos et présenter le chien aux brebis à l'extérieur de l'enclos.

Le temps commence lorsque le conducteur touche la porte pour l'ouvrir. Le conducteur peut entrer dans l'enclos avec le chien pour observer son comportement et lui présenter le chien à l'intérieur de l'enclos.

Ensuite, le conducteur place le chien près de la barrière pour empêcher les brebis de partir. Une fois que le conducteur a ouvert la porte, le chien sortira le troupeau de l'enclos. Le conducteur et le chien stabilisent le troupeau à l'extérieur de l'enclos et le conducteur ferme la barrière

pendant que le chien contrôle le troupeau. L'évaluation du parc de sortie se termine lorsque le conducteur envoie le chien prendre possession du troupeau.

Erreurs graves : Le chien presse les moutons ou les poursuit et les divise. Leur sortie est trop rapide ou si un mouton qui était déjà à l'extérieur retourne à l'intérieur.

- **Stop**

Objet: Comme le troupeau doit parfois s'arrêter sur le chemin des pâturages et en revenir, par exemple avant un carrefour où circulent des véhicules, les exercices comprennent également l'arrêt du troupeau et la protection de la ligne d'arrêt.

Description : Le troupeau doit être arrêté dans un espace délimité grâce au travail actif du chien qui protège également la ligne d'arrêt après l'arrêt du troupeau. Dès que le troupeau s'est calmé, le conducteur se dirige vers la ligne d'arrêt délimitée et regarde dans les deux directions, comme si on traversait un vrai carrefour.

Erreurs graves: Le chien ou le troupeau passe la ligne d'arrêt dans le sens du mouvement, ou le chien n'a pas été impliqué dans l'arrêt du troupeau.

4.1.2. Pâturage

But: Faire paître les moutons dans une zone définie. Calmer et faire paître les moutons est un exercice important. Les moutons ne doivent pas être dérangés et stressés pour pouvoir paître ou manger. Cependant, il est important qu'ils ne paissent pas en dehors des limites de la zone de pâturage.

Description : Après avoir emmené le troupeau dans la zone de pâturage (de préférence en son centre), le conducteur peut et le chien doit quitter la zone de pâturage. Les moutons devraient commencer à paître (ou à manger), ou du moins à se calmer quand ils ne veulent pas manger. La tâche du conducteur et du chien est de veiller à ce que le troupeau reste dans l'espace délimité ; si un mouton quitte l'espace, le chien doit le ramener. Le style des chiens dans la garde des limites dépend du style de travail spécifique de leur race. L'important est que le chien observe les moutons et les garde de sa propre initiative dans la zone délimitée.

Avant que le troupeau ne quitte la zone de pâturage et continue le parcours, les moutons doivent paître un moment. Le juge donne un signal lorsque le conducteur doit ordonner au chien de récupérer le troupeau par lui-même, en quittant la zone de pâturage et en le ramenant au conducteur.

Erreurs graves : Les moutons quittent la zone délimitée parce que le chien n'a pas réussi à la garder; ou si le chien chasse les moutons.

4.1.3. Parc de rentrée

But: Pour amener les moutons à leur lieu de repos, l'enclos, de manière calme pour éviter les blessures, les moutons ne doivent pas retourner trop rapidement à l'enclos; la bousculade à la porte n'est pas souhaitable.

Description: Cela doit être accompli par le travail actif du chien sous le commandement du conducteur, cela doit être fait calmement et sans précipitation. Près de l'enclos, le troupeau doit être immobilisé et maintenu en place par le chien, tandis que le berger ouvre la porte. Dès que tous les moutons sont à l'intérieur de l'enclos, le conducteur ferme la barrière pendant que le chien bloque l'ouverture de la porte. La fermeture de la porte signifie la fin du test et la fin de la mesure du temps.

Erreurs graves : Le chien n'est pas capable de garder les moutons immobilisés, ou de les rentrer, ou si un mouton qui était déjà à l'intérieur ressort.

4.2. Les exercices liés à la conduite

4.2.1. Déplacement

Objectif : Lors du passage sur le chemin aller et retour vers la zone de pâturage, le chien doit démontrer qu'il est capable de contrôler le troupeau afin que le troupeau se déplace, change de direction et marche sur le parcours calmement et en douceur, sans stress.

Description: Rassembler les moutons en direction du conducteur calmement et sans stress. Le chien doit accompagner le troupeau de manière calme et ininterrompue.

Le juge doit marquer 4 endroits pour un changement de direction (un poteau, un arbre, le coin extérieur d'une clôture, etc.) sur un chemin réel ou simulé. Le chien doit travailler avec un sens de la distance du troupeau, sans presser le troupeau inutilement. Le mouvement autour des moutons doit être calme, ce qui fait que les moutons se déplacent de manière fluide dans la direction spécifique, sans s'entasser autour du conducteur ou, au contraire, sans s'éloigner trop de celui-ci.

Erreurs graves: Le chien perd le contrôle du troupeau, si le chien n'est pas en mesure d'influencer le troupeau, ou si un mouton prend un raccourci. Le chien chasse les moutons ou les poursuit et les divise.

4.3. Comportement et manipulation

Objectif: Le juge évalue l'activité fonctionnelle et la douceur du chien et la coopération avec le conducteur tout au long de la réalisation des exercices, du début à la fin du parcours. Le chien doit également être autonome, pas seulement obéir aux ordres. Une bonne coopération entre le conducteur et le chien se reflète dans la façon dont le chien répond aux commandes.

Description : Le juge évalue principalement l'aptitude du chien à l'élevage, ce qui se reflète dans le style de travail de sa race. Le juge évalue la puissance du chien, le sens du point d'équilibre, l'initiative du chien et son désir de travailler. Plus le chien a de caractéristiques négatives, moins il peut obtenir de points pour son activité. Si le chien n'est pas actif de sa propre initiative, il est difficile de le motiver à bien travailler.

Les ordres doivent avoir un effet distinctif sur le comportement du chien, ils doivent être donnés calmement et de manière convaincante. Dans des conditions plus difficiles et avec des moutons « plus difficiles », le juge devrait tenir compte de cette situation ou évaluer positivement la façon dont le conducteur et le chien la gèrent.

Erreurs graves: Le chien ignore les commandes. Le chien a peu d'intérêt pour les moutons.

Erreurs de disqualification : Saisir ou mordre des moutons.

5. ÉVALUATION

5.1. Points d'évaluation

5.1.1. Le juge décide du nombre de points à retirer pour chaque tâche (il peut s'agir de tous les points pour une tâche).

5.1.2. Le juge ne peut enlever que des points entiers (pas la moitié ou moins).

5.1.3. Tableau des points du juge :

Nom des exercices	Pointage
<u>Contrôle du troupeau :</u>	
Sortie	10
Rentrée	10
Stop	15
Pâturage	15
<u>Exercices de conduite :</u>	
Déplacement	30
Comportement	20
Total	100

5.2. Qualificatifs


Évaluation	Abréviation	Pointage
Excellent	EXC	90 - 100 points
Très bien	VG	80 - 89 points
Bon	G	70 - 79 points
Insuffisant	NP	moins de 70 points
Aucun point attribué	NPA	Aucun point
Retiré	RET	Aucun point
Disqualifié	DIS	Aucun point

6. DISPOSITIONS DE CLÔTURE

- 6.2. Ces règles remplacent intégralement les règles en vigueur depuis le 1er janvier 2018.
- 6.3. Ces règles ont été approuvées lors de la réunion de la Commission des chiens de troupeau de la FCI qui s'est tenue à Dortmund (DE) les 9 et 10 juillet 2022.
- 6.4. Ces règles ont été approuvées par le Comité général de la FCI à Budapest en mars 2023. Elles sont valables à partir du 1er mai 2023.
- 6.5. En cas de divergences de traduction, le texte anglais est considéré comme l'original.

ANNEXE 1 : FEUILLE DU JUGE RECOMMANDÉE « FCI-HWT TS »

ANNEXE 1 : FEUILLE DU JUGE RECOMMANDÉE « FCI-HWT TS »

 FEUILLE DE POINTAGE FCI-HWT TS				N° de catalogue		
				N° de départ		
Événement		Lieu		Date		
Nom du chien				Né		
No pedigree		Puce		Sexe		
Propriétaire				Race		
Conducteur				No		
Exercices	Max	Pénalités	Score	Temps max. min	Temps	
Sortie	10			Contrôle du troupeau		
Stop	15					
Pâturage	15					
Rentrée	10					
Déplacement	30			Exercices de conduite et comportement		
Comportement	20					
Total des points	100			Qualification	PASSÉ	AJOURNÉ
Juge No, nom, signature					Clarification par	